PATRIMOINE
Zoom sur l'Eglise St-Martin

Bousbecque

Magazine d'information municipale - novembre 2017 - www.bousbecque.fr

Vie Pratique

LES COLLECTIVITÉS ACCOMPAGNENT VOS PROJETS

Vie Associative

Moment fort pour les associations : le Forum

Comprendre

Le passage à la fibre

Jeunesse

Un été plein de surprises ...

Portfolio

Bousbecque
Magazine d'information municipale de la ville de Bousbecque

Le magazine Bousbecque est distribué gratuitement à tous les habitants de Bousbecque. Si vous ne le recevez pas ou pour le recevoir en version numérique, contactez la mairie de Bousbecque au 03 20 23 63 63 ou par courriel : **contact@bousbecque.fr** • Tirage : 2100 exemplaires. • Tous droits de reproduction réservés. © 2017 • Impression labellisée Imprim'Vert sur papier 100% recyclé Cyclus • Dépôt légal : novembre 2017 • Directeur de la publication : Alexandre Beeuwsaert, Maire de la ville de Bousbecque • Photographies, rédaction et infographie : Ville de Bousbecque service Communication • Impression : FG Arts Graphiques

Bousbecque

SOMMAIRE

GENERATIONS Semaine Bleue Repas Convivial Sortie des Aînés	P.4
COMPRENDRE La Fibre	P.6
DOSSIER : LES COLLECTIVITÉS ACCOMPAGNENT VOS PROJETS	P.7
FÊTES & CÉRÉMONIES 14 Juillet	P.13
PATRIMOINE L'Eglise	P.14
EDUCATION	P.16
VIE ASSOCIATIVE	P.18
PORTAIT Benoit Dhalluin, 1er adjoint	P.19
JEUNESSE	P.20
VIE POLITIQUE	P.22
EXPRESSION LIBRE	P.23
POSTER	P.24

Edito

Mesdames,
Messieurs,
Chers amis,

Nous arrivons au terme d'une année qui aura été particulièrement marquée par une profonde modification du visage politique de notre pays. L'élection présidentielle suivie des élections législatives puis du renouvellement des sénateurs par les grands électeurs ont changé la donne, déplacé les lignes, redistribué les cartes. Les partis traditionnels peinent à se réinventer face à la République En Marche en plein apprentissage de l'exercice du pouvoir.

Depuis quelques années les budgets des collectivités sont mis à mal par les baisses successives des dotations d'état. Nous n'avons pas fini de nous serrer la ceinture avec les annonces du gouvernement Macron relatives notamment à la fiscalité des communes. Il nous faut pour autant maintenir un service public local de qualité, l'appréciation budgétaire se réinvente chaque jour dans la difficulté de se projeter au regard de ces réformes. Si dans les Hauts de France nous avons l'habitude d'avancer dans le brouillard des frimas de novembre, nous devons toutefois poursuivre notre vigilance et maîtriser la dépense publique au plus juste. Les services de la municipalité de Bousbecque ont saisi le message et je tiens ici à les remercier de leurs efforts afin de maintenir un cap délicat dans cette tempête mettant à mal les communes de France.

Chacune de nos décisions ayant une application budgétaire est mûrement réfléchie, certaines dépenses d'investissement ou de fonctionnement reportées à des jours meilleurs. Jours meilleurs qui arriveront tôt ou tard car chacun sait que les efforts finissent toujours par payer. L'exercice budgétaire 2017 devrait laisser apparaître un excédent de fonctionnement résultat de ces efforts emmenés collectivement pour l'intérêt de la commune. Cela nous encourage à encore faire mieux, envisager toujours et encore d'autres façons plus économes de maintenir ce service public local de qualité cher aux Bousbecquoises et Bousbecquois. Nous nous retrouverons début janvier lors des traditionnelles cérémonies de vœux et aurons l'occasion d'évoquer tout cela de vive voix. Bonne fin d'année à toutes et tous !

AlexandreBEEUWSAERT
Maire de Bousbecque

Hôtel de Ville
19 rue de Wervicq
59166 BOUSBECQUE

contact@bousbecque.fr

facebook.com/bousbecque

03.20.23.63.63

www.bousbecque.fr

@VilleBousbecque

LA SEMAINE BLEUE

Nos ainés sont chanceux ! La semaine Bleue, qui était prévue au niveau national du 2 au 8 octobre, s'est étendue sur 3 jours supplémentaires pour nos aînés.
Un programme copieux et varié leur a été concocté : un loto, une marche intergénérationnelle avec les enfants des écoles, une pièce de théâtre «la ronde des femmes», un débat, un repas convivial, un spectacle à la maison de retraite «les troubadours du coeur», un concert, une séance de cinéma et un après-midi jeux de société. Le tout s'est déroulé dans la joie, la gaieté et la bonne humeur.
Cette semaine est pour certains l'occasion de rompre leur isolement et pour d'autres, passer de bons moments entre amis. La Municipalité s'efforce de faire bénéficier un maximum de personnes en mettant en place un programme varié et adapté à leurs attentes.

LE REPAS CONVIVIAL

Le 1er mercredi de chaque mois ce ne sont pas moins de 70 aînés qui se réunissent au restaurant municipal de notre commune pour participer au repas convivial.
C'est dans une ambiance chaleureuse qu'ils partagent un bon repas confectionné par le restaurant municipal.
Victime de son succès, ce rendez-vous festif est plébiscité par de plus en plus de monde.
Encore un rendez-vous donc très prisé de nos aînés.

SORTIE DES AÎNÉS
VISITE A STEENWERCK

Le traditionnel voyage de nos aînés Bousbecquois s'est déroulé cette année au musée de la vie rurale à Steenwerck. Le 23 mai dernier, après inscription en mairie, 69 d'entre eux ont donc profité de cette sortie culturelle et sympathique.
Durant toute la matinée, ils ont ainsi découvert les activités de la ferme, du village et de ses habitants au début du 20ème siècle…(les machines agricoles, l'habitation, les artisans, les commerces, l'école…).
Au cours de leur visite dans la vaste ferme du début 18ème réaménagée en musée, nos aînés ont également eu l'occasion de remonter le temps en se plongeant ,au gré des 30 reconstitutions d'époque disséminées dans la vie des Steenwerckois de 1900 à 1950.
Puis, ils ont pris la direction de Winnezeele, où un repas dansant avait été organisé, à leur intention, au restaurant l'« Oasis ».
Là, aux portes de la Belgique, dans un cadre verdoyant et bucolique, ils ont pu se reposer et déguster le plat régional par excellence : la carbonnade flamande !

En espérant voir nos aînés encore plus nombreux en 2018 !

LOISIRS DE NOS AÎNÉS
ZOOM SUR LES ACTIVITÉS POSSIBLES ...

CLUB AMITIÉ DES 3 AS

Chaque jeudi de 14h à 18h (sauf vacances scolaires) à la salle des jonquilles pour jouer à la belote.

CLUB AMITIÉ 3ÈME ÂGE

Le 2ème et 4ème mardi de chaque mois de 14h à 18h à la salle des Jonquilles pour se retrouver autour d'une belote ou d'un scrabble.

ENTRAIDE AMITIÉ LOISIRS

Le 1er mercredi de chaque mois après le traditionnel repas convivial ; de 13h30 à 17h00 à la salle des Jonquilles les aînés se retrouvent pour jouer à diverses activités.

LE TRÈS HAUT DÉBIT ARRIVE À BOUSBECQUE

L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE, UNE COMPÉTENCE PARTICULIÈRE

L'aménagement numérique est une compétence métropolitaine gérée par la Métropole européenne de Lille. La MEL accompagne notre commune dans toutes les étapes du déploiement.

CE QU'EST LE TRÈS HAUT DÉBIT

Il s'agit d'une évolution des réseaux pour répondre aux besoins croissants des usages en matière numérique : navigation rapide sur internet, usages simultanés d'appareils connectés (ordinateur, téléphone portable, télévision, tablette, HD), télétravail, télésanté, formation à distance, jeux en réseau, vidéos à la demande, domotique, etc.

3 types de réseaux délivrent le THD selon la nature de la technologie du réseau présente sur la commune :

- Le réseau téléphonique historique
- Le réseau câblé
- Le réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné.

2 spécificités métropolitaines :

- Un contexte avec 100 % d'initiative privée
- Plusieurs opérateurs peuvent intervenir sur un même territoire suite à la présence historique des réseaux.

Sur notre commune, le nouveau réseau à construire est : le réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné (technologie FTTH).

ENTRÉE DE NOTRE COMMUNE DANS LA DÉMARCHE DE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Un accord existe entre la MEL et Covage pour définir le déploiement du FTTH sur le territoire de la Vallée de la Lys. Cet accord définit la phase de démarrage du déploiement. Celle-ci démarrera en 2018 pour se terminer la même année.

QUEL OPÉRATEUR INTERVIENDRA DANS LE DÉPLOIEMENT ?

L'opérateur-déployeur sur notre commune est : Covage.

QUELLES ÉTAPES SUR NOTRE COMMUNE ?

Etape 1 :

Phase A : Année de démarrage 1ère concertation sur les études de l'opérateur menées sur l'ensemble de la commune. Durant cette étape, votre commune est accompagnée par la MEL.

Phase B : Dans les 3 à 6 mois (maximum) qui suivent la 1ère concertation. Tenue d'une 2ème concertation, cette fois technique, qui porte sur l'équipement par quartier (implantation d'armoires de rue). Phase qui vient de s'achever pour Bousbecque.

Etape 2 : Calendrier prévisionnel défini par l'opérateur

Engagement des travaux par l'opérateur privé une fois les autorisations obtenues. Ces travaux se concrétiseront par l'installation des armoires de rue et le déploiement de la fibre sur votre commune.

Etape 3 : Calendrier prévisionnel défini par l'opérateur

Déploiement de la fibre des armoires de rue en direction des rues.

Etape 4 : À l'initiative des fournisseurs d'accès à internet dès connaissance de l'éligibilité des foyers pour souscrire un abonnement à la fibre optique.

https://www.elifibre.com (disponible en 2018)

Vie Pratique

LES COLLECTIVITÉS ACCOMPAGNENT VOS PROJETS

Le pouvoir d'achat reste la préoccupation majeure des français. Les dépenses « obligatoires » pèsent de plus en plus dans leur budget. Face à cela, certaines collectivités ont décidé de mettre en place des aides. Dans un contexte de plus en plus difficile pour nos budgets familiaux, ces aides peuvent venir atténuer certaines charges.

La Commune de Bousbecque ainsi que d'autres institutions telles que la Région des Hauts de France, la Caisse d'Allocations Familiales du Nord peuvent vous accompagner dans vos projets. Plusieurs dispositifs ont été mis en place.

Cela se traduit dans différents domaines à savoir : la petite enfance, les vacances, les séjours scolaires, l'habitat, le transport, l'éducation, la famille, l'animation…

Vous trouverez ci-après le détail des conditions d'obtention, les montants qui peuvent vous être alloués ainsi que les démarches à effectuer.

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE POUR VOS ENFANTS

ALLOCATIONS VACANCES FAMILIALES :

Cette allocation est accordée à tout enfant partant accompagné de l'un ou de ses parents. Le montant de l'allocation est de 5 € par jour et par enfant avec un minimum de 7 jours et un maximum de 21 jours. Les bénéficiaires doivent être nés après le 1er Janvier 2001 pour toute demande pour l'année 2017. Pour être éligible, le foyer doit être non imposable ou imposable jusqu'à 300 € (ligne 14 de la feuille d'impôt sur le revenu).
Allocation cumulable avec l'allocation camps ou colonies agréées.

PIÈCES À FOURNIR :
-Avis de non imposition ou imposition de l'année N-1
-RIB
-Facture de location ou attestation à venir retirer en Mairie avant le départ
-Photocopie du livret de famille

ALLOCATIONS CAMPS OU COLONIES AGRÉÉES :

Cette allocation est accordée à tout enfant fréquentant un camp ou colonie agréé (non-organisé par la Commune). L'allocation est de 5 € par jour et par enfant avec un maximum de 21 jours. Pour être éligible, le foyer doit être non imposable ou imposable jusqu'à 300 € (ligne 14 de la feuille d'impôt sur le revenu).
Allocation cumulable avec l'allocation vacances familiales.

PIÈCES À FOURNIR :
-Avis de non imposition ou imposition de l'année N-1
-RIB
-Attestation de séjour
-Photocopie du livret de famille

ALLOCATION SÉJOUR SCOLAIRE :

Cette allocation est accordée à tout enfant fréquentant un séjour scolaire au collège ou en lycée. L'allocation est de 10 € par jour avec un maximum de 5 jours. Pour être éligible, le foyer doit être non imposable ou imposable jusqu'à 300 € (ligne 14 de la feuille d'impôt sur le revenu).

PIÈCES À FOURNIR :
-Avis de non imposition ou imposition de l'année N-1
-RIB
-Attestation de séjour
-Photocopie du livret de famille

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE POUR VOTRE HABITAT

PRIME À L'AMÉLIORATION DES FAÇADES :

Avant tout projet, prendre rendez-vous en Mairie avec le conseiller délégué au Patrimoine, M. Vincent Delannoy, qui vous conseillera sur les travaux à réaliser pour obtenir la subvention communale.

Avant travaux :

-Courrier de demande

-Devis détaillé des travaux avec photos des façades

-Respect de la législation en matière d'urbanisme (déclaration préalable) si besoin

-Examen par la Commission travaux qui statue sur la demande

Après acceptation du dossier :

-Paiement sur présentation de la facture acquittée (fourniture et pose) + RIB

-Photos des façades après travaux

-Délibération du conseil municipal

Conditions d'attribution :

-30 % du montant des travaux avec un plafond de 650 € par propriétaire

-Une seule demande par un même propriétaire et un même immeuble tous les 10 ans

-Une demande par un même propriétaire et pour un immeuble différent tous les 4 ans

PRIME RÉCUPÉRATION EAUX PLUVIALES :

Une prime est accordée en fonction des modalités suivantes :

-Contenance de la cuve neuve à partir de 1.000 litres minimum

-Montant de la prime : 50 % du prix de la cuve avec un plafond de 100 €

-La récupération d'eau pluviale devra se faire directement à l'adresse du demandeur

-Présentation de la facture de la cuve provenant d'un vendeur agréé + RIB

-L'environnement visuel devra être préservé

-Un contrôle technique et visuel de l'installation de cette cuve, avec l'accord du propriétaire, sera obligatoire avant le versement de la prime

-Une seule demande par le même propriétaire tous les 3 ans pour la même adresse

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA RÉGION POUR VOS ENFANTS

AIDE À LA GARDE D'ENFANTS :

Conditions d'attribution :
-Etre domicilié et faire garder son/ses enfants en Hauts de France
-La durée de garde doit correspondre à au moins 20 heures par semaine
-Devoir recourir à un mode de garde déclaré afin de pouvoir exercer une activité professionnelle et/ou suivre une formation qualifiante.
-Dans le cas d'une famille composée de deux actifs (en situation d'emploi et/ou en formation qualifiante), justifier d'une activité professionnelle pour les deux parents ou d'une attestation de formation professionnelle qualifiante pour une durée supérieure à deux mois.
-Dans le cas d'une famille composée de deux actifs (en situation d'emploi et/ou de formation qualifiante), le revenu net mensuel hors primes et 13ème mois ne devra pas dépasser trois SMIC. Dans le cas d'une famille monoparentale, le revenu net mensuel hors primes et 13ème mois ne devra pas dépasser deux SMIC.

Montant de l'aide :
-20 € par enfant et par mois pour une famille composée de deux actifs (en situation d'emploi et/ou de formation)
-30 € par enfant et par mois pour une famille monoparentale.
Le montant est attribué pour une durée de 11 mois au maximum sur l'année civile concernée.

Plus d'infos sur
www.age.hautsdefrance.fr

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA RÉGION POUR LES SALARIÉS

L'AIDE AUX TRANSPORTS :

Attention notre commune étant inclus dans un plan de transports urbains, l'aide n'est possible que pour les salariés qui travaillent en horaires décalés.

But :
L'Aide aux Transports aux Particuliers a été créée pour soutenir financièrement les salariés contraints de prendre leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail. Les transports publics qui existent dans les territoires qui sont inclus dans un Plan de Transports Urbains, sont gérés par des autorités gestionnaires des transports publics. Ces dernières ont vocation, en partenariat avec la Région, à organiser les transports publics afin d'offrir les solutions de transport qui permettent au plus grand nombre de salariés de se rendre sur leur lieu de travail. C'est la raison pour

laquelle l'ATP ambitionne de soutenir davantage les salariés qui habitent et/ou qui travaillent dans un territoire hors PTU. Pour les salariés qui travaillent en horaires décalés, l'accès aux transports en commun n'étant pas aisé, ce critère d'éligibilité n'est pas appliqué.

Les conditions d'éligibilité à l'Aide aux Transports aux Particuliers sont les suivantes :

- être domicilié en région Hauts-de-France
- être salarié en Contrat à durée indéterminée ou en Contrat à durée déterminée d'au moins un mois
- utiliser un véhicule particulier ou un deux-roues motorisé pour la majorité de ses déplacements domicile-travail
- avoir une distance routière entre le domicile et le lieu de travail supérieure ou égale à 30 kilomètres (la distance est calculée à l'aide de l'API Google Maps)
- percevoir un salaire net inférieur ou égal à 2 fois le SMIC (montant au 1er janvier de l'année en cours)
- attester, dans le cas où vous êtes domicilié et travaillez dans des Plans de Transports Urbains (PTU), d'horaires décalés concernant la majorité de votre temps de travail (travail de nuit, travail posté avec un début de journée de travail avant 7 heures et/ou une fin de journée de travail après 22 heures).

Pour plus d'infos :
http://www.hautsdefrance.fr/aide-transport

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA RÉGION AUX LYCÉENS ET APPRENTIS

LA CARTE GÉNÉRATION #HDF

Montant : 100 euros à l'entrée en classe de seconde, 200 euros en première année d'apprentissage.

Cette carte gratuite permet aux lycéens et apprentis d'acheter ou de louer des manuels scolaires, ou du matériel professionnel s'ils rentrent en apprentissage.

Pour recevoir leur carte, les élèves doivent en faire la demande sur le site internet régional dédié aux jeunes: Génération Hauts-de-France, à partir de fin juin. Après validation de leur demande par leur établissement scolaire, ils recevront leur carte directement chez eux dans un délai de deux ou trois semaines.

Le montant des aides accordées devra intégralement être utilisé chez les commerçants ou les associations partenaires de la Région, avant le 30 avril qui suit la rentrée scolaire.

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA CAF

PARTICIPATION AU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR :

Le Bafa permet d'exercer la fonction d'animateur et d'encadrer de façon occasionnelle des enfants et adolescents en accueils collectifs de mineurs.
Conditions de droit
• avoir 17 ans minimum,
• être domicilié sur la circonscription de la Caf du Nord au moment de la demande,
• déposer sa demande dans les trois mois suivant l'inscription au stage d'approfondissement ou de qualification.
La condition d'allocataire n'est pas exigée. Il n'y a pas de condition de ressources.
Montant
• 241 €* ou 256 €* si la formation est centrée sur l'accueil du jeune enfant.
* Montants maximum dans la limite du reste à charge.

PARTICIPATION AU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR :

Le Bafd a pour objectif de préparer le directeur à l'élaboration et la mise en oeuvre, avec son équipe, de projets pédagogiques pour les accueils collectifs de mineurs, en cohérence avec le projet éducatif.
Conditions de droit
• avoir 21 ans minimum et une expérience d'animation.
• être domicilié sur la circonscription de la Caf du Nord au moment de la demande.
• déposer sa demande dans les 3 mois suivant l'inscription au stage de perfectionnement.
La condition d'allocataire n'est pas exigée. Il n'y a pas de condition de ressources.
Montant :
• 250 € maximum dans la limite du reste à charge.

PRIME VERSÉE AUX PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DE LA MÉDAILLE DE LA FAMILLE DÉLIVRÉE PAR LA PRÉFECTURE AUX FAMILLES

Les familles élevant ou ayant élevé au moins 4 enfants de nationalité française et dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans,
• les familles qui, au décès de leurs parents, élèvent ou ont élevé seules pendant au moins 2 ans leurs frères et soeurs,
• les personnes élevant ou ayant élevé seules, pendant au moins 2 ans, un ou plusieurs enfants de leur famille devenus orphelins,
• les veufs et veuves de guerre qui ont 3 enfants au décès de leur conjoint et dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans,
• toute personne ayant rendu des services exceptionnels dans le domaine de la famille.

CONDITIONS DE DROIT
Le bénéficiaire doit :
• figurer sur la liste préfectorale,
• percevoir des prestations familiales ou sociales versées par la Caf du Nord,
• assumer la charge d'au moins un enfant de moins de 20 ans.
Montant :
• 300 euros

14 JUILLET
UN RENDEZ-VOUS A NE PAS MANQUER

Cette année encore, vous avez été nombreux au rendez-vous du traditionnel feu d'artifice du 13 juillet.

Dès 23 heures, une foule multigénérationnelle, rassemblée au complexe sportif Léon Dalle, a ainsi assisté au spectacle pyrotechnique, précédé de l'Hymne Nationale.

Après les illuminations, bon nombre de Bousbecquois ont ensuite pris le chemin de la salle des fêtes pour la soirée dansante. L'occasion de se divertir et de se désaltérer à la buvette tenue par le « Comité des fêtes » de Bousbecque.

Les festivités se sont poursuivies également le vendredi 14 juillet.

Dès 13h30, petits et grands étaient invités à s'inscrire aux différentes activités prévues tout au long de la journée.

Au programme : concours de pétanque et de belote pour les adultes ; château gonflable, manège et animations pour les tout-petits; tir à l'arc ; « bubble », cotons –tiges géants et jeux Wii pour les enfants et adolescents. Tous sont repartis avec un lot.

LES VITRAUX DE L'EGLISE SAINT-MARTIN

HISTORIQUE DES VITRAUX

La vitre peinte était peu connue avant le VIème siècle. Il faut arriver au VIIIème siècle pour trouver cet art développé surtout en France, et bientôt c'est aux verriers français que les peuples du Nord firent appel. Le vitrail, avec plombs, fut travaillé au XIème siècle en France et au Mont Cassin, et jusqu'au XVème siècle les progrès dans la fabrication et le choix des teintes allèrent en s'accentuant. Les sujets représentés devinrent plus riches de détails, plus chauds de tons, plus chargés de vêtements colorés. Les verriers de cette époque font aujourd'hui encore l'admiration des artistes. Les belles roses rayonnantes et flamboyantes datent de cette époque. Ce fut l'apogée de l'art du vitrail, qui au XVIIIème siècle fut assez délaissé, pour revivre au XIXème siècle avec des teintes plus claires et des lignes plus modernes. En résumé, qu'il s'agisse de sculptures, de peintures, de tapisseries ou de vitraux, on peut dire que, par ces divers moyens, l'église a su parler au peuple le langage qu'il est le plus apte à comprendre : le langage imagé, celui qui s'adresse aux yeux. Une église devient ainsi une Bible parlante, transmettant aux générations la vision des scènes antiques de l'Ancien et du Nouveau Testament, sans négliger la mémoire des Saints, qui se

présentent comme des modèles à imiter.
Les vitraux de l'église Saint-Martin ont été remplacés plusieurs fois. Christiane Lesage, dans son étude, nous informe que le journal paroissial fait référence aux noms de Hautecoeur et Colpaert de Lille.
Dans les archives diocésaines, celui de Gaudelet, en 1859-1860 et celui de Morin (verrière antérieure à la deuxième guerre mondiale). Ceux que nous voyons ont été installés après la deuxième guerre mondiale. Ils sont la création des Grüber, père & fils. En effet d'après les documents trouvés aux archives du diocèse, ils nous informent de travaux de Grüber père en 1926 pour les vitraux du choeur et d'une intervention en 1936, pour la nef et les chapelles du transept qui pourrait être dû à son fils Jean-Jacques (1903-1988)
Les archives de la commune font état, le 13 mars 1876, d'un ouragan qui endommage huit panneaux qui tombent des fenêtres. Une note du vitrier Buffin-Laden nous indique que la réparation se monte à 137 francs & 20 centimes. (sans autre explication sur la nature des travaux exécutés).

LE VITRAIL ARMORIÉ DE L'ÉGLISE
(AU-DESSUS DE LA PORTE DU TOMBEAU D'AUGER).

Le vitrail qui est situé au-dessus du monument funéraire de la famille Ghiselin présente trois écus au centre soutenu par deux anges, celui qui se veut être aux armes de la famille Ghiselin, mais malheureusement ils furent mal interprétés. Nous voyons :
« de gueules à la croix losangée de cinq pièces d'argent », alors que nous devrions avoir : « d'argent à la fasce fuselée de trois pièces et deux demies de gueules » Donc, nous sommes forcés de constater l'erreur sur les émaux et sur la position des losanges ou fusées. A gauche de cet écu : « d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules, une bande du même brochant », que font ici les armes des comtes de Namur ?
A droite : « de sinople à trois tricefeuilles d'or ». Là pour le suivant, pas d'erreur, ce sont bien les armes de Bousbecque.

Extrait de l'ouvrage « Un patrimoine, une histoire » rédigé par Philippe MARCAILLE, archiviste.
Ouvrage téléchargeable sur le site internet de la ville www.bousbecque.fr

LA RENTRÉE AU GROUPE SCOLAIRE «THOMAS PESQUET»

Suite à la concertation réalisée auprès des Bousbecquois et des élèves fréquentant les écoles élémentaires publiques, le Conseil Municipal a acté lors de sa séance du 9 Juin dernier, le regroupement de nos écoles publiques Les Jonquilles, Jules Verne, et La Fontaine en un groupe scolaire dénommé « Thomas Pesquet » avec à sa direction Mme Stéphanie Penet.
La rentrée scolaire du 4 Septembre dernier, a fait l'objet de quelques changements. Tout d'abord l'arrivée de nouveaux enseignants suite au départ en retraite de Mme Françoise Dhalluin, directrice de l'Ecole les Jonquilles et de Mme Blandine Duprez, enseignante à l'école les Jonquilles ayant désiré muter pour un autre niveau d'enseignement.
Puis, la municipalité a décidé de revenir à la semaine de 4 jours suite à la consultation des enseignants et des conseils de parents d'élèves dès cette rentrée 2017/2018.
Enfin, comme annoncé lors du dernier bulletin municipal, les travaux d'accessibilité de nos établissements scolaires ont été réalisés cet été. Le montant des travaux s'élèvent à environ 80 000 € (rampe d'accès, accessibilité sanitaires, sorties de secours…). D'autres réfections ont été entreprises par notre service technique telles que la mise en peinture sur les portes et fenêtres du préfabriqué, le remplacement de la grille du garage à vélos…
Nous souhaitons une bonne rentrée à tous nos élèves pour cette année scolaire 2017/2018, pleine de réussite et d'enrichissements.

LES FÊTES DES ÉCOLES
RETOUR EN QUELQUES PHOTOS...

LES NOUVEAUX ENSEIGNANTS
PRÉSENTATION ...

Cette rentrée 2017 a vu l'arrivée de nouveaux enseignants dans nos écoles bousbecquoises.
Nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne année scolaire au sein de nos établissements.

LYDIA BLANCHARD

GROUPE SCOLAIRE THOMAS PESQUET.

Avec 25 ans d'expérience dont 13 à Elsa Triolet de Roncq en section maternelle, elle a rejoint l'équipe enseignante en classe de Petite et Moyenne Section

STÉPHANIE PILET

GROUPE SCOLAIRE THOMAS PESQUET.

Avec 19 ans d'expérience en CE1 et en section maternelle à l'école Léo Lagrange de Wattrelos, elle a rejoint l'équipe enseignante en classe de Très Petite et Petite Section.

AURÉLIE ROUSSEL

ECOLE ST-IGNACE

Avec 11 ans d'expérience en CP à l'école St Marie de Roubaix, elle a rejoint l'équipe enseignante en classe de Moyenne et Grande Section.

AUDREY BAHRI

GROUPE SCOLAIRE PUBLIC THOMAS PESQUET.

Avec 15 ans d'expérience en CP/CE1 et cycle 3 dans la circonscription de Lille2-Lomme, elle a rejoint l'équipe enseignante en classe de CM1/CM2.

VÉRONIQUE ZELLE

ECOLE ST-IGNACE

Avec 17 ans d'expérience dont, depuis une dizaine d'année à St Louis Tourcoing , elle a rejoint l'équipe enseignante en classe de CE1/CE2.

FORUM DES ASSOCIATIONS
ÉDITION 2017

Tous les deux ans, la commune organise le Forum des Associations.
L'occasion de découvrir ou redécouvrir les associations locales, qu'elles soient sportives, culturelles ou solidaires. Cette année le forum s'est tenu le samedi 23 septembre de 10h à 19h, au complexe sportif.
31 associations ont répondu présentes à ce Forum qui permet, depuis plusieurs années, de faire connaître et de promouvoir le tissu associatif Bousbecquois.
À cette occasion, les différentes associations ont présenté le programme de leurs activités !
Tout au long de la journée, les visiteurs ont ainsi pu découvrir, être informés et s'inscrire aux activités de leur choix. Certaines associations ont également proposé une démonstration : gymnastique, course à pied, chorale, musique ou encore judo ont jalonné la journée.
Une mise à l'honneur des sportifs a clôturé cette journée.
Par leurs variétés et leurs qualités, toutes les associations présentes ainsi que les bénévoles ont fait de cette journée un agréable moment de partage. Fière de cette diversité associative, la Ville invite petits et grands à venir au forum 2019 !

NATHALIE FEUTREL,
PRÉSIDENTE DU COLLECTIF DES OPÉRÉS BARIATRIQUES

Le COB (Collectif Opérés Bariatriques) est une association créée le 9 mars 2017. La bariatrie est un domaine de médecine spécialisé dans le soin aux personnes souffrant d'obésité.

Qui est membre de l'association ?
Notre association est composée de personnes pour la plupart ayant été opérées. Nous travaillons en collaboration avec l'hôpital de La Louvière et le Celiobe (centre de prise en charge contre l'obésité).

Une opération bariatrique c'est quoi ?
Une opération bariatrique est une opération de l'estomac, dont les 3 plus courantes sont :
- le bypass (opération consistant à réduire le volume de l'estomac et à modifier le circuit alimentaire)
- la sleeve (opération consistant à retirer une grande partie de l'estomac, pour former un tube)
- la gastroplastie ou anneau (opération consistant à mettre un anneau en silicone, dont le calibre est modifiable facilement, autour de la partie supérieure de l'estomac)

Pourquoi une association ?
Notre association a pour but d'aider et soutenir les personnes souffrant d'obésité soit dans le parcours médical soit dans le parcours chirurgical. Nous apportons aussi de l'écoute et les mettons en relation avec les diététiciennes du Celiobe.

Qui peut adhérer ?
L'association est ouverte à toutes les personnes souffrant d'obésité (pas seulement à de futurs opérés) qui souhaitent améliorer leur hygiène de vie et perdre du poids
Pour cela nous avons mis en place plusieurs activités : groupe de parole, séances de sport avec coach sportif adapté le 2ème samedi de chaque mois au centre culturel Paul Valery (42 rue de Wervicq à Bousbecque), et un groupe de marche tous les mercredis à partir de 17h.

Mme FEUTREL : 07 81 54 87 89
cob59166@free.fr

BENOIT DHALLUIN, 1ER ADJOINT

EN CHARGE DES AFFAIRES CULTURELLES ET RELATIONS INTERNATIONALES

BENOÎT DHALLUIN, COMMENT SE CONCRÉTISE VOTRE ACTION SUR LA COMMUNE?

Je suis à l'écoute et j'entretiens un relationnel avec l'ensemble des associations dont je suis le référent. Je réponds à leurs attentes dans la limite, bien entendu, des moyens de la commune.
Aussi, dès qu'elles ont besoin de me rencontrer, je leur propose un rendez-vous dans les meilleurs délais. C'est bien plus souple et plus pratique qu'une permanence. Il y a aussi le téléphone et le courriel pour répondre au mieux et rapidement à leurs besoins.
De plus, je porte leurs projets auprès des institutions comme la MEL, le département et même l'assemblée nationale en entretenant des relations avec chacun de leurs représentants.
Pour ce qui est des relations internationales, je fais vivre et je travaille au développement de la coopération décentralisée avec la ville de Zorgho au Burkina Faso. Je m'y suis rendu, d'ailleurs, avec M. le Maire du 11 au 15 novembre dernier. Cette coopération a été mise en place, par mes prédécesseurs, en partenariat avec l'association LAFI BEME. Cependant, d'autres échanges avec des pays plus proches sont aussi à l'étude.

COMMENT APPRÉCIEZ-VOUS LA VIE CULTURELLE DE LA VILLE ET QUELS SONT VOS PROJETS ?

La vie culturelle à Bousbecque est d'une belle richesse et d'une grande diversité. Je suis pratiquement présent à chaque manifestation qui est proposée en la matière. C'est ainsi que l'on apporte la reconnaissance de la commune à celles et ceux qui s'investissent et qui sont, rappelons-le, des bénévoles.
Mes projets sont de développer des offres culturelles complémentaires à celle des associations bousbecquoises et cela, sans alourdir le budget de la commune. Cela passe nécessairement par la recherche de partenaires et/ou de subventions.

VOUS RENCONTREZ RÉGULIÈREMENT L'ADJOINT À LA CULTURE DE WERVICQ-SUD. POUVEZ-VOUS NOUS EN DIRE PLUS?

Effectivement, j'ai des échanges avec Sébastien MEERPOEL, mon homologue de Wervicq-Sud, que je rencontre régulièrement. Nos deux communes sont d'une dimension similaire et nous travaillons ensemble pour développer des animations et des projets communs sur notre territoire comme les rencontres intercommunales des écoles de musique.
Aussi, nous devrions sortir pour 2018 un agenda culturel conjoint à nos deux villes. Cela permettra d'offrir aux bousbecquois et aux wervicquois un panel complémentaire d'animations culturelles tout en restant dans la proximité et donc, accessible au plus grand nombre. Cela favorisera aussi, nous l'espérons les rencontres et les échanges entre les habitants de nos deux villes.

Y A-T-IL UN ENDROIT INSOLITE QUE VOUS AIMEZ PARTICULIÈREMENT À BOUSBECQUE ?

J'adore monter sur le blockhaus situé en haut du chemin de Blanderisse à la basse ville. De là-haut on dispose d'un superbe point de vue sur notre belle ville de Boubecque mais aussi, un panorama à 360° sur cette magnifique campagne qui fait le charme de notre commune. Par temps clair, on peut y apercevoir les tours d'Euralille et les monts de Flandres. Je m'y rends régulièrement à vélo avec mes enfants les soirs d'été pour y contempler le coucher de soleil.

Prendre contact avec
Mr Benoît Dhalluin
benoit.dhalluin@bousbecque.fr
ou
au 03 20 23 63 63

LES ARTS URBAINS POUR NOS BAMBINS
A LA DÉCOUVERTE DU HIP-HOP

Les cultures urbaines ont souvent une mauvaise image auprès du public. Souvent on s'arrête à l'image violente et dégradante, que l'on peut retrouver dans certains clips. Mais l'art urbain, ce n'est pas que cela. Les animateurs et directeurs des accueils 2/14 ans ont organisé ensemble une grande journée permettant de diffuser un message plus positif des disciplines pratiquées dans l'art urbain, le «PEACE, UNITY, LOVE and HAVING FUN», (pour les non-anglophones, «Paix, unité, amour et amusement»).
Une journée pleine de découvertes comme le break dance, le rôle de maitre de cérémonie, les battles, le parkour ...

SPORTS A GOGO CHEZ LES ADOS

Cet été, les Ados de 13 à 17 ans, ont vécu un été sportif. En effet, l'Accueil de Loisirs s'est transformé en club de sport. Ils ont, tout au long de l'été participé et découvert de nombreuses disciplines sportives. Cette période estivale a été également ponctuée de temps forts «Affronte la légende» : confrontation à des spécialistes pour un défi comme un

FÊTE DE CLÔTURE
JAMAIS DEUX SANS TROIS...

La fête de fin de centre qui s'est déroulée le 25 août dernier, a tenu toutes ses promesses. Les familles ont largement joué le jeu par leur présence et les enfants par la qualité du spectacle donné.
Victor, l'Arturo Brachetti bousbecquois, a fait étalage de tous ses personnages, tels que Céline Dion, le catcheur mexicain, Charlie et Billy Elliot. Il était accompagné d'Alexis, fidèle présentateur de ce bel évènement.
Nouveauté cette année, la fête s'est poursuivie après le spectacle en soirée dansante réunissant toutes les générations sur la piste de danse.

Durant le mois, un photographe-caméraman, a immortalisé les différents temps d'animation. Ceux-ci ont fait l'objet d'un clip qui a été diffusé lors de l'entracte. Les familles qui souhaitent récupérer celui-ci sont invitées à se rapprocher du service jeunesse avec une clé USB (4Go minimum).
La Municipalité, par l'intermédiaire de son service jeunesse, tient à remercier les animateurs, directeurs et bénévoles pour leur investissement.

A l'année prochaine, le 24 août 2018 !

footballeur semi-professionnel (2ème division belge), un haltérophile champion du monde, un boxeur champion de France, un champion de pétanque médaillé d'or au camping du perroquet de Bray-Dunes. Du haut niveau !!!

LES VISAGES DE LA VIE POLITIQUE
SUITE AUX RÉCENTES ÉLECTIONS ...

L'année 2017 a été le théâtre de nombreux scrutins, législatives, présidentielles et sénatoriales. Ces scrutins ont vu émerger plusieurs nouveaux visages.
Nous profitons de cette page pour vous les présenter ou rappeler qui ils sont.

Votre député

LEDOUX Vincent

Député de la 10ème circonscription du Nord.

Coordonnées
Par e-mail :
vincent.ledoux@assemblee-nationale.fr
permanenceledoux@gmail.com
Par courrier :
Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 Paris 07 SP
195 Bis Rue de Paris 59290 Tourcoing

Votre conseiller métropolitain

MULLIEZ René

Maire Adjoint à la ville de Bousbecque, délégué aux travaux, urbanisme et grands projets

Coordonnées
Courriel : rene.mulliez@bousbecque.fr

Vos sénateurs

DAUBRESSE Marc-Philippe

Sénateur du Nord
Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale

Coordonnées
mp.daubresse@senat.fr

LHERBIER Brigitte

Sénatrice du Nord
Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale

Coordonnées
b.lherbier@senat.fr

LES AUTRES SÉNATEURS DU DÉPARTEMENT :

BOCQUET Éric
FILLEUL Martine
GRÉAUME Michelle
HENNO Olivier
KANNER Patrick
LÉTARD Valérie
MARCHAND Frédéric
WATTEBLED Dany

Vos conseillers départementaux

DAUBRESSE-ASTRUC Brigitte

Canton : LAMBERSART
Arrondissement : LILLE
Fonction : vice-présidente chargée du Tourisme et de la Vie associative

Coordonnées
Adresse : Hôtel du Département - 51 rue Gustave Delory - 59047 Lille cedex
Courriel : brigitte.astruc@lenord.fr

HOUSSIN Jacques

Canton : LAMBERSART
Arrondissement : LILLE
Fonction : président de Nord Tourisme

Coordonnées
Adresse : Hôtel de ville - place du Général de Gaulle - BP 209 - 59832 Verlinghem
Téléphone : 03 20 08 81 36
Courriel : cg@jacqueshoussin.fr

Conformément à l'article L. 2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3500 habitants et plus qui diffusent, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers de l'opposition municipale.

L'édition 2017 du forum des associations qui s'est tenue le 23 septembre dernier au complexe Léon Dalle a été une réussite. Cet évènement a permis à l'ensemble de la population bousbecquoise qui s'y est rendue, de découvrir ou redécouvrir que la ville possède un tissu associatif riche et dynamique dont elle peut s'enorgueillir.

La commune accompagne les associations par des aides matérielles comme le prêt de salles ou de matériels. Elle le fait aussi par des aides financières, dans la mesure de ses possibilités, par le biais de subventions. Elle peut aussi être leur relais auprès du Député, du Conseiller Départemental, de la MEL et de toute autre personne ou institution qui pourrait leur apporté soutien matériel ou financier complémentaire.

De leur côté, les associations apportent l'épanouissement, l'échange et le partage dans des activités multiples et variées. Certaines d'entre elle procure aussi des aides de différentes natures : du logement, à la consommation, en passant par la couture, le handicap, etc…

Chaque citoyen peut bénéficier de multiples aides diverses et variées émanant des services publics. C'est de ces dernières que nous parle le thème central de ce nouveau magazine qui vous est présenté. Bien entendu il ne prétend pas être un recueil exhaustif de toutes celles auxquelles tout à chacun a le droit de prétendre quelque soit son niveau social mais un premier guide exposant un certain panel d'entre elles.

Lorsque l'on veut prétendre à une aide publique, il ne faut pas oublier que nous ne sommes pas seulement un habitant d'une commune, mais aussi un citoyen faisant parti d'une métropole, d'un département, d'une région et d'un pays. De ce fait il ne faut pas oublier de s'informer auprès de ces différentes institutions et leurs représentants qui, chacun dans leur domaine de compétences peuvent, peut-être, vous donner un coup de pouce.

Bien entendu, si vous êtes un peu perdu en la matière, les agents municipaux sont à votre service pour vous aiguiller dans vos démarche, n'hésitez pas à venir les rencontrer en mairie!

Benoît DHALLUIN
Ensemble pour Mieux Vivre Bousbecque

S'il est un domaine où l'improvisation n'est pas de mise, c'est bien celui de l'aménagement. Sous la contrainte de la Préfecture pour notre mise en conformité à la loi SRU (25% de logements sociaux), voici que l'on assiste à la grande braderie du Patrimoine Communal et à la construction d'immeubles qui poussent ici et là sans consultations ni concertations.

C'est quand la messe est dite, qu'au hasard d'une commission, on découvre les décisions prises.

Et voici que le Centre Socio serait en passe d'être vendu, que le square des anciens combattants pourrait voir «fleurir» un immeuble, et le terrain de football de la rue St Joseph être l'enjeu d'un match entre promoteurs.

Le centre-ville est massacré : 59 logements rue Léon Six et la probabilité d'autres appartements à la place de l'ancienne Mairie. Tout est décidé sans aucune concertation avec les riverains, les commerçants, ou même avec les élus qui vous représentent. Une telle densité sur un espace où le stationnement est déjà contraint ne pourra qu'étouffer le centre-ville. Et c'est, à terme, la survie des services (La Poste) et des commerces qui est en jeu.

Beaulieu ? Oubliés les ateliers thématiques, les groupes de travail, et la large concertation.

Et le Bonnier au Seigle ? Pourquoi densifier davantage encore le centre-ville alors que la levée des réserves sur cet espace prêt à bâtir, permettrait de montrer notre volonté de construire des logements sociaux sans défigurer la ville.

Il est indispensable, comme nous le réclamons sans cesse depuis 3 ans, que l'aménagement de notre commune s'inscrive dans l'élaboration d'un schéma englobant sur le long terme, et en profondeur, toutes les problématiques : logement, loisirs, éducation, emploi … Mais pour cela il faut se remonter les manches, constituer, animer et écouter, sans idées préconçues, un groupe de travail composé d'élus, de spécialistes, et de citoyens motivés.

Mais cette majorité en a-t-elle la volonté et surtout est-elle encore suffisamment mobilisée ?

Philippe DESCAMPS
Ecouter et Agir

2014...2017, 3 ans après, quel constat ?

Sur le plan financier, la gestion municipale et notamment la non-maîtrise des dépenses de fonctionnement au regard des ressources disponibles a conduit à la diminution considérable de nos réserves. Notre capacité d'investissement, réduite à une portion congrue, a peine à faire face aux dépenses au point qu'il a fallu augmenter la pression fiscale. Certes depuis, il a été décidé de surseoir à la suppression de l'abattement mais est-ce bien raisonnable au regard de la situation critique...

Autre levier, la vente du patrimoine communal qui est de plus en plus évoquée. Nous aurions pu penser que celle-ci soit envisagée dans une réflexion et une cohérence plus globale en lien avec le « projet de ville », mais non pour satisfaire des besoins immédiats sans être intégrée parallèlement dans une vision stratégique du développement de Bousbecque afin de garantir notre capacité d'intervention. Cette réserve ne risque-t-elle pas de faire défaut à l'avenir ?

Dans un contexte économique de plus en plus contraint, les aides, dont le nombre s'accroît, sont indispensables pour permettre de faire face au présent mais ne sont-elles pas en partie la conséquence d'une société qui a de la difficulté à s'ajuster aux évolutions ? Ce constat n'oblige-t-il pas les élus qui ont en charge l'action publique à une gestion durable et encore plus rigoureuse de l'argent public?

En termes d'actions :

- amélioration de notre cadre de vie : propreté, fleurissement, transformation des entrées de ville, aménagement à minima des berges de la Lys et liaison avec le cœur de ville ;
- développement de l'attractivité de Bousbecque : accueil de nouvelles activités industrielles, artisanales et de PME innovantes, requalification du site Beaulieu ;
- traitement des délaissés et du bras mort de la Lys : envasement et îlot belge…

Il est également permis de s'interroger sur la capacité à mettre en œuvre les intentions formulées.

Joseph LEFEBVRE
Avec Bousbecque Construisons Demain

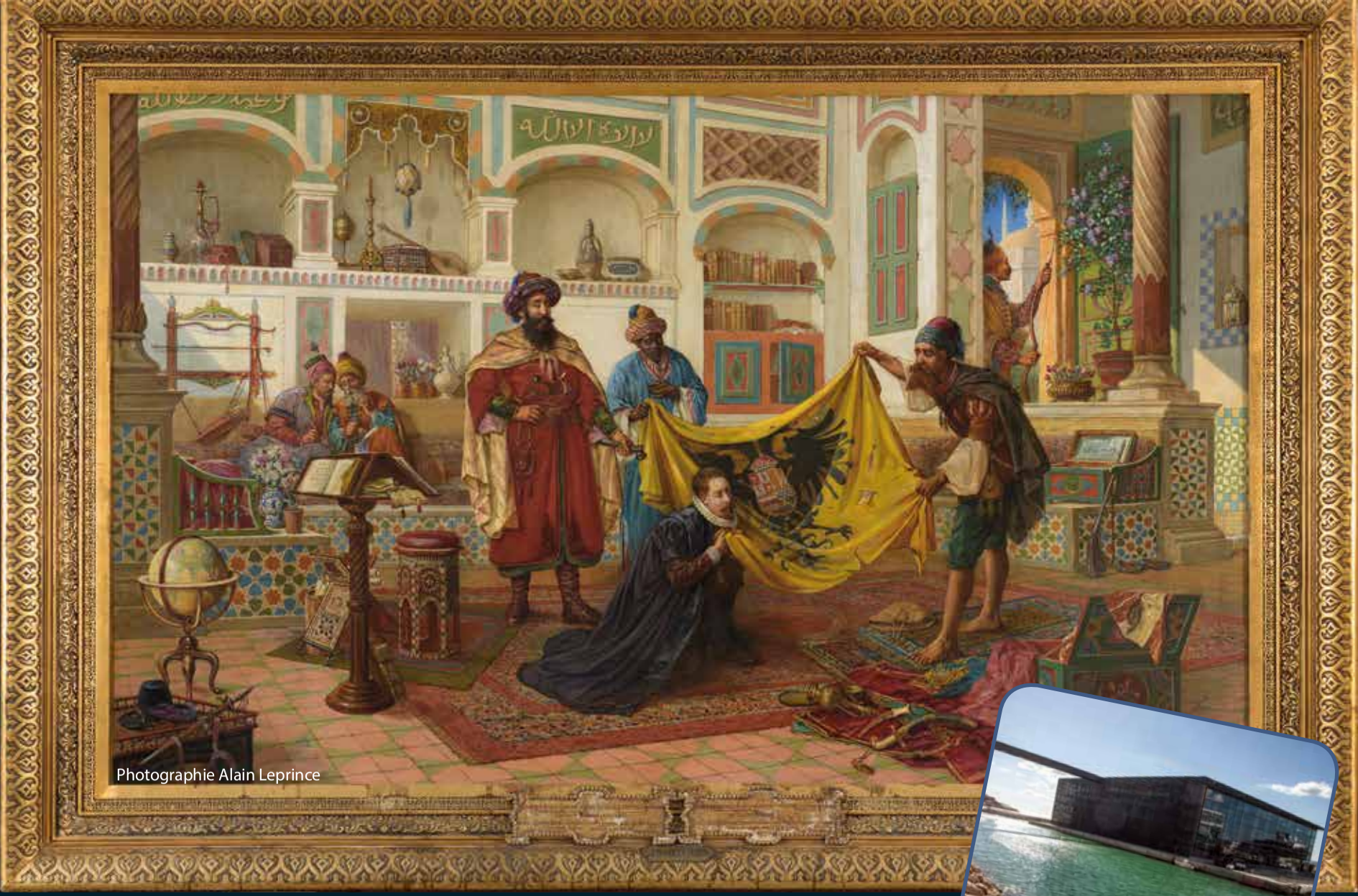

Photographie Alain Leprince

Le MUCEM de Marseille, Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, a sollicité le prêt du tableau "Ogier de Busbecq achetant à Constantinople l'étendard royal d'Espagne à des pirates turcs", à la commune. Le tableau, qui trônait dans le hall de la Mairie, partira pour une durée de cinq ans, à Marseille, soit jusqu'au 28 novembre 2022. Bousbecque rayonnera au sud du pays ... Quelle chance!